
NÉCROLOGIE

M. l'abbé Omer Tanguay, ancien curé de Saint-Paul du Buton, est décédé le 21 juin, à Saint-Gervais, sa paroisse natale, où il a été inhumé le 25. Né le 31 juillet 1854, il avait été ordonné prêtre le 6 juin 1880. Notre co-frère défunt était membre de la section diocésaine des messes, de la caisse Saint-Joseph et de la Congrégation du Collège de Sainte-Anne.

BIBLIOGRAPHIE

Nous accusons réception, avec remerciements, d'un volume de 300 pages, intitulé : *Traité classique d'Economie politique selon la doctrine de Léon XIII avec application au Canada*, par M. l'abbé F.-A. Baillargé, professeur de philosophie au collège Joliette et rédacteur de plusieurs revues. Prix : broché 50 centins; relié 75 centins. Si tous les gens instruits qui ignorent, pour ainsi dire, le premier mot des questions que l'auteur traite en homme qui possède sa matière, achètent ce volume, M. l'abbé Baillargé va rembourser sa caisse.

Nous avons aussi reçue la notice biographique d'un homme de bien, M. Louis de Gorzague Baillargé, par M. G.-F. Baillargé, ex-député-ministre des travaux publics. Cette brochure de 50 pages est intéressante à plus d'un point de vue.

M. l'abbé Henry Defoy, vicaire à Saint-Roch de Québec, a eu l'excellente idée de publier en brochure, sous le titre : *Le Patron et l'Ourrier*, l'excellent sermon qu'il a prononcé à Notre-Dame de Lourdes de Québec, le 15 mai 1892. Ceux qui n'ont pu l'entendre, peuvent avoir l'avantage de lire ce discours.

BULLETIN JUDICIAIRE

QUESTION.—C'est la coutume de vendre les bancs à l'encheré le dimanche. Un particulier peut-il faire payer l'amende à l'Œuvre et Fabrique qui a coutume d'agir ainsi ? Peut-il, ce particulier, s'autoriser de la loi qui défend de vendre des marchandises le dimanche sous peine d'amende ?—*J. L. T. Ptre.*

RÉPONSE.—La loi à laquelle vous faites allusion a été refondue dans l'article 349^e des Statuts Réformés de la Province de Québec. Elle ne concerne pas le cas qui vous occupe. Elle décrète simplement que :

« A l'exception des effets provenant de quêtes publiques pour le